



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/BOT/1
23 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD: CADRES DE COOPERATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPERATION AVEC LE BOTSWANA (1997-2002)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	4 - 11	2
II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE	12 - 14	6
III. STRATEGIE ET DOMAINES D'ACTIVITE PROPOSES..	15 - 23	6
A. Réduction de la pauvreté et création d'emplois	16 - 17	7
B. Egalité des sexes	18 - 19	8
C. VIH/Sida	20 - 21	8
D. Environnement.....	22 - 23	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	24 - 27	10
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Botswana (1997-2002).		12

INTRODUCTION

1. Le Botswana est un pays sans littoral, d'une superficie de 582 000 kilomètres carrés. Plus des deux tiers du territoire sont occupés par le désert du Kalahari. Le pays est en grande partie plat et, dans le nord-ouest, l'Okavango coulant de l'Angola forme un delta intérieur, le delta de l'Okavango. Près de la moitié de la population de 1,5 million d'habitants vit dans les zones urbaines. Le potentiel agricole est limité mais le sous-sol est riche en ressources minérales, notamment en diamants. Pour élargir les débouchés économiques le Gouvernement du Botswana a progressivement prôné et encouragé la diversification économique durable. Le Botswana a une longue histoire de pratiques démocratiques et de saine gestion des affaires publiques.

2. Fondé sur le projet de note de stratégie de pays (1997-2003) et sur la note consultative du PNUD, le premier cadre de coopération avec le Botswana, couvrant la période 1997-2002, est l'aboutissement de consultations approfondies entre le Gouvernement du Botswana, le PNUD et d'autres parties intéressées. Les documents de travail du huitième plan de développement national, 1997-2003, comprenant des analyses de situation sur toutes les principales questions de développement national, ont fourni un contexte à l'élaboration d'un cadre stratégique général visant à améliorer l'efficacité, la productivité et la cohérence de la coopération du PNUD dans le pays, et dans des domaines où l'on peut le mieux tirer parti des avantages comparatifs de cette organisation.

3. En outre, le cadre de coopération tient compte de l'engagement du Gouvernement qui se propose d'atteindre les objectifs généraux des grandes conférences tenues par les Nations Unies au cours des dix dernières années, en particulier la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), le Sommet mondial pour le développement social (1995) et le Sommet mondial pour les enfants (1990). Le Botswana a déjà réalisé de considérables progrès dans la concrétisation de maints engagements pris à la suite des conférences mondiales.

II. SITUATION DU DEVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

4. Grâce à un ensemble de politiques intérieures généralement efficaces, le Botswana a pu accomplir de sensibles progrès sur la voie du développement humain durable. Il a su prendre conscience du potentiel économique que représentait l'exploitation du diamant dans le cadre de politiques économiques judicieuses et d'une gestion macroéconomique prudente. Entre 1966 et 1991, le taux de croissance économique a atteint environ 13%, l'un des plus élevés du monde. Le

revenu réel par habitant a été multiplié par neuf au cours de la même période, soit cinq fois plus que la moyenne enregistrée pour l'Afrique sub-saharienne en 1991. Avant la fin de 1995, les réserves de devises s'élevaient à 4,89 milliards, ce qui suffisait à couvrir 25 mois de besoins d'importations. La rapide croissance économique a permis de créer des emplois et des sources de revenus. La politique du Gouvernement insistant sur la solidarité et le partage des bénéfices a contribué à une amélioration rapide du niveau de vie de la population.

5. Le Gouvernement s'est tourné vers le secteur privé pour les activités productives et a concentré ses apports sur la fourniture d'infrastructures et de services publics ainsi que sur la création d'un climat favorable. Des plans nationaux de développement bien conçus ont permis au Gouvernement de réinvestir les revenus de la production des mines de diamant dans l'infrastructure, les services publics et la mise en valeur des ressources humaines. Les investissements publics doivent répondre à des critères de stabilité. Lors de l'élaboration des politiques budgétaires on s'est constamment gardé de prendre en compte les éléments fluctuants des dépenses renouvelables. La croissance économique et l'investissement public continu dans la mise en valeur des ressources humaines a largement éliminé la dépendance passée vis à vis de l'aide étrangère, et la plupart des postes de gestion et des postes techniques dans la fonction publique sont occupés par des nationaux. Les nationaux sont également de plus en plus nombreux dans le secteur privé, en tant qu'investisseurs et employés.

6. Après de nombreuses années de progrès soutenus, les indicateurs nationaux de développement humain sont parmi les meilleurs de l'Afrique sub-saharienne. Conformément au rapport sur le développement humain, 1996, s'agissant des indices de développement humain, le Botswana occupe le troisième rang en Afrique sub-saharienne et le soixante et onzième rang dans le monde. Selon les statistiques officielles 90% des habitants se trouvent à 15 km d'un service sanitaire bien équipé et 80% des enfants ont accès à un enseignement de base. Le recensement de 1991 révèle qu'au Botswana le taux de mortalité des moins de 5 ans est de 56 pour 1 000 naissances vivantes. Les données du système national de surveillance de la nutrition indiquent que 12,6% des enfants souffraient de malnutrition au début de 1996, dont 0,6% de malnutrition grave. Toujours selon ces statistiques, le taux de mortalité national touchant les moins de 5 ans est moitié moins élevé que dans le reste de l'Afrique sub-saharienne. L'investissement dans l'approvisionnement en eau a mis l'eau potable à la portée de presque 90% des ménages. Un système de sécurité comprenant notamment un vaste plan de secours en cas de sécheresse, a permis d'assister les nécesssiteux et d'éviter la faim et le dénuement.

7. Durant les années 1990 la croissance économique s'est ralentie pour descendre à un niveau moyen de 5% par an, en raison principalement de la réduction du taux d'expansion du marché mondial du diamant. La production du diamant avec d'autres activités minières représente environ le tiers du produit intérieur brut du Botswana et les trois quarts de ses exportations. Devant le ralentissement de la croissance économique on s'est demandé si le Botswana allait pouvoir soutenir son rythme de développement. Même si le Botswana est capable de relancer son activité économique à court ou moyen terme en puisant dans ses substantielles réserves de devises, il ne pourra pas la maintenir à un niveau élevé à moins d'améliorer sa capacité d'exécution dans les secteurs privé et public. Le Gouvernement sait qu'il devra trouver d'autres sources de croissance en diversifiant son activité économique, en l'ouvrant à des secteurs non traditionnels comme les produits manufacturés, le tourisme et d'autres services. L'amélioration de la productivité et de la compétitivité sur le plan international est reconnue comme l'une des conditions sine qua non de succès.

8. Malgré les succès enregistrés dans le passé sur le plan économique et social, le Gouvernement se trouve encore aux prises avec des difficultés tant anciennes que nouvelles telles que la pauvreté, le chômage, l'inégalité des sexes, la protection de l'environnement et le VIH/Sida. Selon une étude récente sur la pauvreté et sa réduction au Botswana, exécutée à la demande du Ministère des finances et de la planification du développement par l'Institut du Botswana pour les analyses décisionnelles de développement, une organisation non gouvernementale nationale (ONG), 47% de la population, à savoir 38% de tous les ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1993-1994. La pauvreté était plus répandue dans les zones rurales, où les sols se prêtent peu à l'agriculture, ce qui réduit les débouchés économiques. Le chômage et l'insuffisance des possibilités pour les activités rémunératrices sont donnés comme les causes les plus immédiates de la pauvreté. Par ailleurs, le taux élevé de l'accroissement de la population fait obstacle aux objectifs de développement humain durable et de réduction de la pauvreté. En raison des préjugés socio-culturels et autres partis pris, les ménages dirigés par des femmes sont beaucoup plus exposés à la pauvreté. Bien que le taux de pauvreté reste élevé, les améliorations ont été considérables depuis 1985-1986, époque où 59% de la population (soit 49% des ménages) vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Les progrès accomplis sont généralement attribués à la politique gouvernementale de création d'emplois et au développement des infrastructures et des services.

9. Le Gouvernement estime que la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la démarginalisation des femmes, la prévention du VIH/Sida et la limitation de ses conséquences ainsi que les pratiques écologiquement rationnelles, sont des questions globales qui demandent des solutions concertées

et intégrées. L'égalité des femmes ne peut exister sans égalité dans l'accès aux activités rémunératrices. La conservation de l'environnement est essentielle à un développement durable. En outre, l'épidémie du VIH/Sida menace en se propageant d'avoir pour le Botswana d'énormes et dramatiques conséquences socio-économiques dont on ne mesure pas encore bien l'étendue.

10. L'expérience passée en matière de développement a montré que la création d'emplois était pour le Botswana le meilleur moyen de répartir équitablement les bénéfices du développement entre les habitants. Durant le huitième plan national de développement le Gouvernement se concentrera sur cinq grandes priorités: la diversification économique; la création d'emplois et la réduction de la pauvreté; la réforme des politiques et le renforcement de la capacité du secteur public; la création d'une infrastructure économique avec le recouvrement des coûts annexes; la mise en valeur des ressources humaines et la politique démographique, et le développement rural, y compris les politiques agricoles, écologiques et foncières. La question de l'égalité des sexes qui recoupe toutes les autres est un élément fondamental de toutes les priorités gouvernementales. Avec l'élaboration du huitième plan national de développement, un groupe présidentiel spécial a préparé le cadre d'un projet à long terme servant à orienter le développement du Botswana au cours des 20 prochaines années. Lorsqu'il sera au point, le cadre fournira un ensemble de stratégies et d'objectifs nationaux à long terme, à mettre en oeuvre durant le huitième plan et les suivants. On estime que les priorités du huitième plan national de développement non seulement constitueront un guide fiable de développement national mais aussi qu'elles récapituleront le plan général de développement humain durable au Botswana.

11. L'avènement de la démocratie en Afrique du Sud et la fin de la guerre froide ont amené des changements considérables en Afrique australe. Exception faite de l'Angola qui se trouve encore au stade de négociations pour mettre fin à la guerre civile, tous les pays de la région sont maintenant en paix et les politiques économiques ont généralement de plus en plus tendance à converger vers l'économie de marché, mettant l'accent sur les échanges régionaux et la coopération économique. Les conditions sont maintenant beaucoup plus favorables à la coopération régionale dans presque tous les domaines par l'intermédiaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de l'Union douanière d'Afrique australe et autres arrangements régionaux. Devenue un débouché pour les exportations du Botswana, l'Afrique australe représente actuellement pour ce pays un important potentiel de croissance économique. La capacité du Botswana à saisir cette occasion va dépendre de ses possibilités à relever le défi que posent des échanges commerciaux plus libéraux et une concurrence régionale et internationale plus dure, et de son aptitude à renforcer et resserrer ses liens avec d'autres pays de la région.

III. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

12. L'orientation générale du Cinquième programme de pays 1992-1996 portait essentiellement sur la création d'institutions et de capacités. Le besoin de remédier au manque de personnel qualifié, notamment dans les domaines des techniques et de la gestion a été considéré comme l'un des principaux objectifs généraux. L'appui du PNUD a porté sur trois principaux domaines, notamment la mise en valeur des ressources humaines, la préservation et l'utilisation des ressources naturelles, l'administration et la gestion des affaires publiques.

13. L'examen à mi-parcours du cinquième programme de pays en 1994, a fait valoir que l'appui du PNUD était toujours adapté aux besoins du Botswana. On a également relevé des difficultés concernant la durée de certaines activités appuyées par le PNUD en matière de création d'institutions et de capacités, comme par exemple les projets de formation liés à la mise en valeur des ressources humaines et à l'amélioration de l'administration et de la gestion des affaires publiques. Ces difficultés tiennent notamment au manque de personnel de contrepartie et à l'insuffisance de coordination entre les diverses institutions gouvernementales. On a également noté qu'il fallait veiller davantage à ce que les utilisateurs finals profitent de l'appui du PNUD en matière de préservation et d'utilisation des ressources naturelles. Il a été recommandé de donner jusqu'à la fin du cycle et dans chaque domaine du programme, priorité aux liaisons avec les utilisateurs finals afin que les résultats du projet profitent bien aux bénéficiaires qu'il avait pour objet de servir. On a recommandé également les activités visant à renforcer la création de capacités nationales et à garantir un rendement maximum et durable du programme.

14. Au titre du cinquième programme de pays, le Gouvernement a accepté de prendre une plus grande responsabilité dans l'exécution du programme en choisissant la modalité de l'exécution nationale. Toutefois, faute des capacités suffisantes en matière de mise en oeuvre, le Gouvernement n'a pas pu utiliser pleinement cette modalité. On devra en particulier renforcer la coordination et les liaisons entre les programmes et améliorer les capacités d'exécution, d'évaluation et de suivi.

III. STRATEGIE ET DOMAINES D'ACTIVITE PROPOSES

15. En choisissant les domaines d'activité du premier cadre de coopération avec le Botswana, on a soigneusement examiné les priorités nationales telles qu'elles se présentent ou se dessinent, et leurs rapports avec le mandat du PNUD en matière de création de capacités nationales pour le développement humain durable; on a également étudié les résultats et les enseignements tirés de la coopération passée entre le PNUD et le Gouvernement du Botswana. En outre, afin

de déterminer les secteurs dans lesquels le futur appui du PNUD serait le plus utile, on a tenu compte des activités d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux et du secteur privé. Le Gouvernement a demandé au PNUD d'intervenir dans les domaines ci-après: a) réduction de la pauvreté et création d'emplois; b) égalité des sexes; c) protection de l'environnement, et d) VIH/Sida. Les activités dans chacun de ces domaines interviendront directement sur les aspects fondamentaux du développement humain durable, la réduction de la pauvreté et la réalisation des principaux objectifs et engagements. Ces domaines d'activité respectifs sont étroitement liés si bien que les progrès réalisés dans l'un ont des répercussions dans un autre. Par exemple, l'égalité des sexes, la protection de l'environnement et la lutte contre le VIH/Sida sont tous solidaires de la réduction de la pauvreté. De manière analogue, il existe un lien étroit entre le bien-être social des femmes et la propagation du VIH/Sida. A la lumière de ces relations d'interdépendance, les quatre domaines d'activité se rapportent à un ensemble d'impératifs majeurs pour la promotion du développement humain durable au Botswana.

A. Réduction de la pauvreté et création d'emplois

16. Les politiques et programmes gouvernementaux ont beaucoup fait pour réduire la pauvreté, tant par la création d'emplois que par des dispositions d'ordre social. Cependant, comme il a été signalé précédemment, la pauvreté se situe toujours au premier plan des préoccupations. Avec l'assistance du PNUD le Gouvernement a examiné l'efficacité de plusieurs de ses politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, et a tenté d'en déterminer la nature, l'étendue et les causes.

17. Le PNUD appuiera la mise au point et l'exécution d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Comme l'indique le paragraphe 8 ci-dessus, une analyse détaillée des stratégies concernant la pauvreté et la réduction de la pauvreté a été entreprise dans le cadre d'une étude gouvernementale appuyée par le PNUD, portant sur les aspects sexospécifiques de la pauvreté. Le PNUD appuiera l'application des recommandations de cette étude qui concernent notamment le renforcement des politiques et programmes existants, ainsi que du cadre institutionnel de réduction de la pauvreté et l'amélioration de la surveillance. Le Gouvernement se chargera du suivi de cette étude avec l'aide du PNUD, au titre des activités du huitième plan national de développement. L'exécution pourrait englober plusieurs plans nationaux de développement et s'étendre sur une période de 10 à 20 ans. Dans le contexte de cette stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté, le PNUD contribuera également à la création d'emplois en appuyant un programme de formation exécuté par Enterprise Botswana à l'intention des patrons de petites et moyennes entreprises, dont 40% seront des femmes. L'entreprise et les entrepreneurs sont des atouts majeurs de

la nouvelle politique nationale de développement industriel. Les Volontaires des Nations Unies seront intégrés dans des projets communautaires de réduction de la pauvreté et de développement d'activités rémunératrices, notamment l'appui aux activités participatives.

B. Egalité des sexes

18. Pour traiter les questions d'égalité des sexes, le Gouvernement a décidé d'adopter des approches intégrées. Le Gouvernement et la communauté des ONG ont retenu sept domaines prioritaires énoncés dans le programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à propos desquels le Botswana prendra des mesures d'application, à savoir la pauvreté, la représentation des femmes aux postes de décisions et de responsabilité, les droits de l'homme, l'éducation et la formation, la santé, la protection de la petite fille, et la violence contre les femmes. Au titre du précédent programme de pays du Botswana le PNUD a financé certains aspects stratégiques des activités concernant l'égalité des sexes. Il a par exemple facilité la création d'une coalition d'ONG féminines et aidé le Gouvernement à préparer sa participation à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing. Avec le Fonds des Nations unies pour la population, il assiste actuellement la préparation d'un programme national sur la sexospécificité sous la responsabilité du Ministère du travail et de l'intérieur, en coopération avec la communauté des ONG.

19. L'appui du PNUD portera sur les activités suivantes: l'intégration des questions de sexospécificité dans d'autres domaines d'activité; l'exécution du programme national sur l'égalité des sexes, qu'il avait déjà contribué à formuler; l'application des recommandations de l'étude sur la pauvreté; le renforcement des mesures prises pour combattre la violence contre les femmes; la poursuite des réformes juridiques et administratives visant à éliminer les préjugés contre les femmes; les efforts visant à encourager la participation des femmes aux prises de décisions et aux affaires politiques; et le renforcement des capacités du Gouvernement et des ONG à promouvoir l'égalité des sexes.

C. Le VIH/Sida

20. Le Gouvernement est conscient du fait que le VIH/Sida est une menace pour le développement humain durable au Botswana. Alors que le taux d'infection par le VIH/Sida continue de croître, en particulier chez les femmes, les conséquences ne font que commencer à se faire sentir. La situation menace de causer de profonds bouleversements dans les familles et la communauté. L'épidémie risque également de ralentir le progrès économique et social. Afin de relever ce défi, le Gouvernement a mis en place son deuxième plan à moyen-terme

consacré au VIH/Sida et qui s'attache notamment à prévenir la propagation du VIH et à atténuer les conséquences de cette épidémie dans toutes les classes sociales.

21. Le PNUD continuera d'appuyer les activités visant à juguler la propagation de l'épidémie et à en atténuer les conséquences. Du fait que cette épidémie touche tous les aspects du développement, le PNUD adoptera une stratégie en deux parties pour intégrer la lutte contre le VIH/Sida dans toutes ses opérations et fournira une aide aux programmes imbriqués dans une interdépendance verticale. Les apports du PNUD seront fournis dans le cadre d'un programme composite mis en place par le Groupe spécial des Nations Unies sur le VIH/Sida. Du deuxième plan à moyen-terme du Gouvernement on a retenu quatre domaines qui recevront l'appui du système des Nations Unies, et le PNUD se concentrera sur trois d'entre eux: a) le renforcement de la capacité institutionnelle du Gouvernement au niveau central et à l'échelon des districts, et des ONG, avec l'évaluation des besoins et des moyens d'intervention dont disposent les institutions clé pour répondre aux éventuels effets du VIH/Sida; b) le renforcement de la capacité de recherche appliquée, et c) l'appui aux efforts visant à combattre le VIH dans le cadre de groupes-cibles organisés, ce qui demandera une coopération plus étroite entre les civils, les militaires, la police et les autorités pénitencières, ainsi que des programmes de formation. L'appui aux collectivités, aux ONG et aux organisations communautaires sera également au centre des activités avec le concours des Volontaires des Nations Unies.

D. Environnement

22. Le concept du développement humain durable est foncièrement interdépendant de l'environnement et du développement. Les politiques écologiques du Botswana sont généralement conformes aux objectifs fixés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La stratégie nationale de protection a été approuvée en 1990 et a donné lieu à la création d'un organisme national chargé de mettre en oeuvre la stratégie et de coordonner toutes les opérations de cette mise en oeuvre. Le Gouvernement a inventorié quatre priorités de suivi, à savoir la dégradation des parcours, les ressources hydrauliques, le déboisement, la disparition de la faune et de la flore sauvages et les conséquences néfastes du taux rapide d'accroissement de la population.

23. Le PNUD appuiera la réalisation des objectifs de la stratégie de préservation de l'environnement. A cet effet, il fournira une aide stratégique et institutionnelle pour renforcer l'organisme national compétent en la matière, améliorera les systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et présentera le rapport d'examen qui lui a été demandé sur l'état de l'environnement. Le PNUD tirera parti de l'actuelle expérience du Botswana en

matière de gestion communautaire des ressources naturelles, dont les résultats sont intéressants, et dont les femmes pourront éventuellement bénéficier à l'échelon local. L'appui visera également le renforcement de l'exploitation nationale des terrains marécageux. Le PNUD interviendra en outre dans l'enseignement public pour y introduire une sensibilisation aux questions écologiques.

24. L'assistance du PNUD viendra compléter plusieurs activités financées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ces activités auront pour but de développer la capacité de préservation et de protection du delta de l'Okavango; d'aider le Gouvernement à s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre des conventions internationales relatives à l'environnement, et d'appuyer les activités de protection de l'environnement menées par les collectivités locales et les ONG dans le cadre du Programme de microfinancements du FEM. La protection de l'environnement et l'adoption de méthodes écologiquement rationnelles pour l'utilisation des ressources naturelles contribueront incontestablement à développer le potentiel touristique, source de progrès économique et d'emplois.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Organisation du cadre de coopération

25. L'approche-programme et l'exécution nationale seront les deux principales modalités choisies pour mettre en oeuvre le cadre de coopération avec le Botswana. Pour améliorer la capacité de gestion tant au niveau national qu'à celui du district le Gouvernement et le PNUD mettront conjointement au point des programmes appropriés. Pour assurer la souveraineté du Gouvernement dans cette entreprise et un développement durable, l'exécution nationale continuera d'être la principale modalité en vigueur, ce qui en contrepartie, renforcera la capacité des institutions nationales en matière d'exécution et de gestion des programmes. Les ressources du PNUD continueront d'être affectées aux services consultatifs, administratifs et logistiques afin d'appuyer l'exécution de programmes, en particulier ceux qui relèvent de l'exécution nationale.

26. Lors de l'exécution des programmes financés par le PNUD, le Gouvernement recherchera la participation des ONG, des autorités locales et du secteur privé. Dans toute la mesure du possible, le Gouvernement invitera des experts nationaux à collaborer aux programmes. Ce n'est que dans les cas où les compétences nationales seront insuffisantes que l'on fera appel au Programme des Volontaires des Nations Unies, aux ONG et aux services consultatifs internationaux de courte durée, au système de transfert des connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés et à la coopération technique entre pays en développement.

Le PNUD continuera de promouvoir une culture du travail attachée à l'excellence professionnelle.

Suivi et examen du programme

27. Chaque année le nouveau Gouvernement du Botswana (Ministère des finances et de la planification du développement) et le Comité des Nations Unies pour la gestion stratégique du système entreprendront conjointement un examen de l'exécution du cadre de coopération, au titre de l'examen annuel des activités du système des Nations Unies au Botswana. Un examen approfondi comprenant une évaluation de l'avancement des activités dans certains secteurs clé du développement humain durable, aura lieu tous les deux ans. Par ailleurs, des comités directeurs seront créés pour évaluer les progrès accomplis dans tous les secteurs d'activité.

Stratégie et objectifs de mobilisation des ressources

28. Le Gouvernement du Botswana et le PNUD maintiendront leur accord de participation aux coûts pour financer les programmes prévus dans le premier cadre de coopération avec le pays. Les objectifs de mobilisation des ressources (ressources de base et autres ressources) figurent en annexe. Le Gouvernement et le PNUD se sont entendus sur une formule de participation aux coûts qui sera examinée à mi-parcours de la période couverte par le présent cadre de coopération. D'autre part, la mobilisation des ressources provenant de la communauté des donateurs et du secteur privé, continuera. Les ressources seront allouées de manière à produire le meilleur rendement possible.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE BOTSWANA (1997-1999)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report estimatif du CIP	1 351	
MCARB 1.1.1	2 326	Affectation immédiate au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7% du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources
Autres ressources	300	CTPD
AEPP/AST	121	
Total partiel	4 098 ^a	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation du gouvernement aux coûts	41 000	
Fonds pour le développement durable	4 020	FEM
Participation de tierces parties aux coûts	3 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	1 400 dont :	
UNIFEM	900	
Volontaires des Nations Unies	200	
Fonds contre la pauvreté	300	
Total partiel	49 420	
TOTAL	53 518 ^a	

a Non compris les MCARB 1.1.2 affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau du pays.

Abréviations: FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = chiffre indicatif de planification; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; CTPD = coopération technique entre pays en développement.